

Au fil des saisons



Avis public du scrutin

Municipalité

SAINTE-CROIX

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

- un scrutin sera tenu;
- les candidats à cette élection pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Page 1 de 1

POSTE : CONSEILLER NUMÉRO UN (1)

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| GESA | WEHMEYER-LAPLANTE | |
| Prénom | Nom | Parti autorisé ou équipe reconnue |
| 4359 RANG 4 EST SAINTE-CROIX G0S 2H0 | | |
| Adresse | | |
- | | | |
|---------------------------------------|-------|-----------------------------------|
| GAÉTAN | CAYER | |
| Prénom | Nom | Parti autorisé ou équipe reconnue |
| 176 RUE LAFLAMME SAINTE-CROIX G0S 2H0 | | |
| Adresse | | |

POSTE : CONSEILLER NUMÉRO SIX (6)

- | | | |
|--------------------------------------|---------|-----------------------------------|
| MICHEL | CAMERON | |
| Prénom | Nom | Parti autorisé ou équipe reconnue |
| 3385 RANG 3 EST SAINTE-CROIX G0S 2H0 | | |
| Adresse | | |
- | | | |
|--------------------------------------|--------|-----------------------------------|
| CARMEN | DEMERS | |
| Prénom | Nom | Parti autorisé ou équipe reconnue |
| 86 RUE LAFLAMME SAINTE-CROIX G0S 2H0 | | |
| Adresse | | |

- un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h au lieu et à la date ci-dessous indiqués :

endroit 6310 RUE PRINCIPALE
 date 29 OCTOBRE 2017
 section de vote (n^{os}) 01 à 09

- les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h à l'endroit suivant :

endroit 6310 RUE PRINCIPALE
 section de vote (n^{os}) 01 à 09

- le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit 6310 RUE PRINCIPALE
 date LE 05 NOVEMBRE 2017
 heure 20 : 00 HEURES

Signature

Donné à

SAINTE-CROIX

Municipalité

, le

2017	10	10
année	mois	jour

Françoise Dubuc
Présidente d'élection

Pour plus d'information, composer le

418	926	3494
Ind. rég.	Numéro de téléphone	



Avis public du résultat de l'élection

Municipalité

SAINTE-CROIX

Scrutin du

2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

FRANCE

Prénom

DUBUC

Nom

, président d'élection,

que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire	_____		JACQUES GAUTHIER
Conseiller	POSTE NUMÉRO 02		JEAN-PIERRE DUCRUC
Conseiller	POSTE NUMÉRO 03		MICHEL ROUTHIER
Conseiller	POSTE NUMÉRO 04		JEAN LECOURS
Conseiller	POSTE NUMÉRO 05		GUY BOUCHER
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			

Signature

Donné à _____

SAINTE-CROIX

Municipalité

, le

2017 10 10
année mois jour



Président d'élection

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité
SAINTE-CROIX

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par FRANCE DUBUC, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- | | |
|--|-----------------|
| 1. avoir 18 ans le | 2017 11 05 * |
| | année mois jour |
| 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le | 2017 09 01 ** |
| et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse | année mois jour |
| 3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le | 2017 09 01 ** |
| | année mois jour |
| 4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le | 2017 10 17 *** |
| | année mois jour |

ET ⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- | | |
|--|-----------------|
| 1. avoir 18 ans le | 2017 11 05 * |
| | année mois jour |
| 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le | 2017 09 01 ** |
| et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse | année mois jour |
| 3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le | 2017 09 01 ** |
| | année mois jour |
| 4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le | 2017 09 01 ** |
| | année mois jour |
| 5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le | 2017 10 17 *** |
| | année mois jour |

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2017 10 17 *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

➔ **Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.	
FRANCE DUBUC Prénom et nom	418 926-3494 Ind. rég. Numéro de téléphone
6310 RUE PRINCIPALE SAINTE-CROIX Adresse	G0S 2H0 Code postal

Signature

Donné à SAINTE-CROIX, le 2017 10 10
Municipalité année mois jour

France Dubuc
Président d'élection

* Le jour du scrutin.
** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.
*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité
SAINTE-CROIX

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par FRANCE DUBUC, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 2017 10 06,
année mois jour

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 2017 09 01*,
année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
 - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - depuis au moins 12 mois, soit :
 - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont

électeurs de la municipalité le 2017 09 01*,
année mois jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :
6310 RUE PRINCIPALE, SAINTE-CROIX G0S 2H0

Adresse

Jours pour présenter des demandes	
Dates :	Heures :
<u>18 octobre 2017</u>	De <u>19 h</u> À <u>22 h</u>
<u>23 octobre 2017</u>	De <u>14 h 30</u> À <u>17 h 30</u>
	De _____ À _____

Signature

Donné à SAINTE-CROIX, le 2017 10 10,
année mois jour

France Dubuc
Président d'élection

SM-15 (09-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

* Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.